

## Le territoire concerné

### Chartres Métropole



L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat prévoit la réhabilitation de près d'une centaine de logements par an ! Il s'agit d'accompagner efficacement les propriétaires dans leur projet de travaux par le biais d'aides financières incitatives de Chartres Métropole avec l'association de différents partenaires : l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir et les caisses de retraite.



**Le programme Habiter Mieux, un vrai coup de pouce pour vos travaux de rénovation thermique !**

Habiter Mieux, c'est un dispositif d'aides financières exceptionnelles pour améliorer la performance énergétique des logements :

- pour bien se chauffer, améliorer son confort
- pour réduire les factures d'énergie

## Les conditions principales

- Logements privés, occupés à titre de résidence principale
- Logement de plus de 15 ans
- Travaux réalisés par un professionnel
- Conditions de ressources pour les propriétaires occupants
- Conditions de loyer et engagement de 9 ans pour les propriétaires bailleurs
- Gain énergétique supérieur à 25% pour les travaux de rénovation thermique par rapport à la situation avant travaux (35% pour les propriétaires bailleurs)

## Les travaux subventionnables



**Travaux liés aux économies d'énergie**  
isolation, chauffage, ventilation, menuiseries...



**Travaux d'adaptation à la perte d'autonomie**  
adaptation de la salle de bain, WC, cheminements...



**Réhabilitation de logements locatifs**  
amélioration énergétique, logements dégradés, vacants...



**Gros travaux de réhabilitation**  
logements dégradés, tous corps d'état

### Attention !

Les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord de toutes les subventions sollicitées.

## Des subventions pour vos travaux

### Propriétaires occupants\*

Subventions et prêts accordés selon la nature du projet, la situation sociale et familiale et les ressources.



#### Economies d'énergie

**ANAH**  
25% à 50% dans la limite de 20 000 € de travaux HT

**Aide Habiter Mieux**  
10% du montant des travaux HT dans la limite de 2 000 €

**Chartres Métropole**  
5% à 20% du reste à charge



#### Adaptation

**ANAH**  
35% ou 50% dans la limite de 20 000 € de travaux HT

**Chartres Métropole**  
5% à 25% du reste à charge



#### Habitat très dégradé

**ANAH**  
50% dans la limite de 50 000 € de travaux HT

**Chartres Métropole**  
25% de la dépense HT retenue par l'ANAH

**Autres financements**  
- Caisses de retraite  
- Conseil Départemental  
- Eco-prêt à 0%  
- Crédit d'impôt...

### Propriétaires bailleurs\*

Aides financières et fiscales selon la nature du projet, les travaux réalisés et le loyer pratiqué.



#### Projets locatifs

**ANAH**  
25% ou 35% dans la limite d'un volume de travaux subventionnables

**Chartres Métropole**  
5% ou 10% de la dépense HT retenue par l'ANAH

**Aide Habiter Mieux**  
1 500 € par logement si gain énergétique > 35%

#### Autres financements

Loi Boorlo «Ancien»  
Dispositif de déduction de 30% à 60% de son revenu brut foncier

\* Selon les réglementations en vigueur





## Contactez un conseiller-technicien

### Des informations sur les aides

subventions, primes, prêts, crédit d'impôt...

### Des conseils pour vos travaux

visites à domicile, préconisations de travaux, chiffrage, analyse des devis...

### Une assistance pour vos démarches

recherche de financements, constitution et dépôt des dossiers, suivi des paiements...

## Marche à suivre

- **Contactez SOLiHA**  
permanences, téléphone, bureau, mails...
- **Vérification de l'éligibilité**  
niveau de ressources, nature des travaux
- **Visite à domicile**  
état des lieux, conseils techniques
- **Collecte des devis**  
solicitation des entreprises (par le propriétaire)
- **Constitution des dossier de financement**  
solicitation des financeurs, montage administratif
- **Validation des accords et démarrage des travaux**  
présentation des dossiers aux financeurs, validation du plan de financement définitif
- **Suivi des paiements**  
collecte des factures, déclenchement des paiements

## Renseignez-vous gratuitement

- Des factures d'énergie à diminuer ?
- Un logement à adapter ?
- Un habitat dégradé ou insalubre à rénover ?
- Un logement vacant à réhabiliter ?

### Lors des permanences

**Tous les vendredis de 9h à 12h30**

**au Guichet Unique  
32, boulevard Chasles  
28000 CHARTRES**

### Ou directement :

**SOLiHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

**02.37.20.08.58**

**36, avenue Maurice Maunoury  
28600 LUISANT**

**hd28@hd28.fr**



**2016-2021**

**O P A H**

OPERATION  
PROGRAMMEE  
D'AMELIORATION  
DE L'HABITAT



## AMELIORATION DE L'HABITAT DES AIDES POUR VOS TRAVAUX



**Economies d'énergie**



**Adaptation**



**Projets locatifs**



**Habitat dégradé**



**Renseignez-vous dès maintenant !**